

# Une djihadiste “française” meurt de maladie dans un camp en Syrie : et alors, un deuil national ?

écrit par Jules Ferry | 16 décembre 2021





**Une Française de Daech ?**

**Non, ce n'est plus une Française. Evidemment.**

**Mais la presse française se prend de pitié pour les bourreaux, essayant de les faire passer pour des victimes !**

**«La France a fabriqué une orpheline» ?**

Alors que l'orpheline reste dans les oubliettes, la France a des gens plus intéressants à secourir. Des petites "infidèles" persécutées en pays musulman, par exemple

**L'article du Parisien est un bijou de linguistique : admirez le vocabulaire de la compassion et de la victimisation !**

Les Français sont des salauds !

**Les personnages à prendre en pitié :**

*cette jeune femme de 28 ans*

*une fillette de 6 ans*

**Leur condition pitoyable, dont nous devrions avoir honte (comment pouvons-nous seulement nous regarder dans la glace !):**

*elle souffrait de diabète*

*la gravité de son état de santé*

*des photos des bras remplis de bleus de la jeune femme, signe d'un problème de dialyse*

*survivre dans des conditions sanitaires déplorables*

*sa pathologie l'expose à un risque de mort*

*la fillette désormais orpheline*

**L'accusation finale :**

**«La France a fabriqué une orpheline» !**

**Et les familles de victimes de Daesh ?**

**Comme si Daesh était une organisation philanthropique !**

***Pauvre orpheline !***

**Rappel (entre autres horreurs) : en 2015, Daesh a fait exploser un bébé orphelin pour les "besoins d'un entraînement".**



**Pour enseigner à ses nouvelles recrues comment se servir des objets piégés, Daesh a équipé un bébé, fils d'un civil exécuté, avant de le faire exploser.**



## [Le Parisien](#)

Cette jeune femme de 28 ans, qui avait rejoint Daech en 2014, souffrait de diabète. Elle est morte mardi, laissant derrière elle une fillette de 6 ans. **«La France a fabriqué une orpheline»**, dénonce son avocate qui réclamait un rapatriement depuis longtemps.

À de très nombreuses reprises, les autorités françaises (Élysée et ministère des Affaires étrangères) avaient été alertées de la gravité de son état de santé. Mardi 14 décembre dans la matinée, Maya (le prénom a été changé), **une Française (sic)** de 28 ans retenue depuis trois ans dans le camp de Roj au Kurdistan syrien, est morte.

Cette jeune femme qui **avait rejoint la Syrie et Daech en 2014 à l'âge de 21 ans** souffrait de diabète. Elle a été enterrée dans ce camp où 80 femmes françaises et un peu de moins de 200 enfants continuent à survivre dans des conditions sanitaires déplorables. **Maya laisse derrière elle une petite fille de 6 ans, Sarah (le prénom a été changé), désormais orpheline (son père est décédé sur zone).**

Une quarantaine de mails envoyés au Quai d'Orsay et à l'Élysée **« Maya aurait pu être sauvée (!!!) si elle avait été rapatriée mais la France a fait le choix de ne pas le faire et aujourd'hui elle est morte. La France a fabriqué une orpheline. On en est arrivé là »**, déplore Me Marie Dosé, l'avocate de la famille. Sur cette question du rapatriement des femmes djihadistes et de leurs enfants, Paris applique la doctrine du cas par cas qui consiste à rapatrier au compte-gouttes les enfants orphelins.

Lors d'une conférence de presse improvisée ce mercredi matin, Marie Dosé a lu une partie de la quarantaine de courriels qu'elle a envoyés au Quai d'Orsay et à la Présidence de la République pour alerter sur l'état de santé de Maya. Le premier remonte au 30 mars 2019. *« Sa pathologie l'expose à un risque de mort »*, pointe d'emblée l'avocate.

Deux ans plus tard, en janvier 2021, après des dizaines de messages tous restés sans réponse, Me Dosé évoque le récent rapatriement de sept enfants. Elle rappelle une nouvelle fois la dégradation de la situation médicale de Maya qui n'a donc pas été rapatriée avec sa fille. **« Le choix des autorités est de laisser cette femme périr dans ces camps et j'en prends acte »**, rédige-t-elle.

Chaque mois ou presque, elle a continué à envoyer des messages. *« Maya est au plus mal et je demande à nouveau son rapatriement »*, écrit-elle par exemple en juillet dernier après avoir envoyé des photos des bras remplis de bleus de la jeune femme, signe d'un problème de dialyse. Et l'avocate de rappeler que, comme toutes les Françaises retenues dans les camps du Rojava, Maya faisait l'objet d'un mandat d'arrêt, son cas ayant été judiciairisé.

### **Son avocate va déposer une plainte**

Me Dosé a porté plainte à deux reprises contre le ministre des Affaires étrangères devant la Cour de justice de la République au sujet du cas de Maya en 2019 et en 2021. Ses requêtes ont à

chaque fois été jugées irrecevables. « Je vais évidemment déposer une nouvelle plainte, annonce-t-elle. La France s'enfonce dans une politique du cas par cas qu'elle n'applique même plus. »

**« Il y a longtemps que Maya aurait dû être rapatriée, abonde un membre du Collectif des familles unies. On l'a laissée sciemment mourir dans un camp. L'approche du cas par cas c'est ça : les femmes malades, qu'elles meurent sur place ! On ne peut pas penser que ça ne se reproduira pas. »**

**Lors de cette conférence de presse, Me Dosé a fait entendre la voix de Sarah à partir d'un message audio adressé à ses tantes. On entend une petite fille de 6 ans parler de la France et demander quand elle pourra voir ses proches.**

**« Je vous laisse imaginer la vie de cette fillette qui a passé la moitié de sa vie dans un camp auprès de sa mère à l'agonie dans une tente et qui l'a vue mourir, s'indigne l'avocate. Et tout ça parce que son pays refuse de la rapatrier. Qu'est-ce qu'on va lui raconter quand elle aura 15 ans ? Tu es française : Liberté, égalité, fraternité... »**